

Communiqué de presse
– POUR DIFFUSION IMMÉDIATE –

Boralex augmente son résultat net et ses résultats combinés en poursuivant activement sa stratégie de croissance au cours du deuxième trimestre 2023

Faits saillants

- **Résultat net en hausse sur le T2-2022, résultat d'exploitation et BAIIA(A)² en baisse en Consolidé mais en hausse en Combiné¹**
 - Les résultats financiers et flux de trésorerie du T2-2022 incluaient un montant de 14 M\$ attribuable à certains contrats pour lesquels Boralex a dû comptabiliser une provision au T3-2022 à la suite de la publication de la *Loi de finances rectificative 2022* en France. Ce montant devrait être pris en considération à des fins de comparaison.
 - Résultat net de 22 M\$ au T2-2023, une hausse de 8 M\$ sur le T2-2022.
 - Résultat d'exploitation de 38 M\$ (57 M\$) au T2-2023, une baisse de 7 M\$ (hausse de 4 M\$) sur le T2-2022.
 - BAIIA(A)² de 119 M\$ (143 M\$ en Combiné)³ au T2-2023, une baisse de 2 M\$ (hausse de 10 M\$) sur le T2-2022.
 - Flux de trésorerie discrétionnaires¹ de 3 M\$ au T2-2023, en baisse de 10 M\$ sur le T2-2022.
 - Marge brute d'autofinancement¹ de 76 M\$ au T2-2023, en baisse de 10 M\$ sur le T2-2022.
- **Maintien de la flexibilité financière**
 - Plus de 300 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés¹ au 30 juin 2023.
- **Production totale supérieure de 4 % (28 %) à la production du T2-2022 mais inférieure de 6 % (8 %) à la production anticipée⁴**
 - Hausse de la production en Consolidé vs T2-2022 attribuable aux mises en services en France. La production en Combiné a aussi bénéficié de l'intégration des parcs éoliens acquis aux États-Unis à la fin 2022 : hausse de 9 % (42 %) en éolien, baisse de 3 % en hydroélectrique et baisse de 12 % en solaire due à une demande de réduction de la production (*curtailment*) au parc solaire Five Points en Californie.
 - Des conditions météo en Amérique du Nord particulièrement défavorables en juin après de bonnes conditions en avril et mai expliquent la production inférieure à la production anticipée : 4 % (6 %) inférieure en éolien, 8 % inférieure en hydroélectricité et 18 % inférieure en solaire.
- **420 MW de projets retenus dans des appels d'offres**
 - Deux projets de stockage totalisant 380 MW en Ontario, au Canada.
 - Deux projets éoliens totalisant 40 MW en France.
- **Ajout de 369 MW de projets au stade préliminaire du portefeuille de projets au deuxième trimestre 2023**
 - Projets totalisant 80 MW en éolien, 149 MW en solaire et 140 MW en stockage en Europe et en Amérique du Nord.

Montréal (Québec), le 14 août 2023 - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce l'ajout de nouveaux projets à son portefeuille et une progression significative de certains projets de développement au cours du deuxième trimestre.

"La hausse du résultat d'exploitation combiné et du BAIIA(A) combiné au deuxième trimestre est attribuable aux mises en service et aux prix élevés de l'électricité en France ainsi qu'à la contribution de l'acquisition de parcs éoliens aux États-Unis. Ces éléments ont plus que compensé la pression exercée sur les résultats par les conditions météorologiques défavorables en fin de trimestre en Amérique du Nord. Ce deuxième trimestre a également été marqué par la sélection de deux projets de stockage, totalisant 380 MW, à l'appel d'offres de l'Ontario. Cette annonce représente un jalon très important pour Boralex, alors que nous

¹ Le Combiné, la marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

³ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

⁴ La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

visons à élargir notre portefeuille de stockage et à atteindre les objectifs de croissance et de diversification de notre Plan stratégique 2025 », a souligné le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

Concernant les perspectives de Boralex pour les prochains trimestres, M. Decostre a ajouté : « Nous avons ajouté 369 MW à notre portefeuille de projets au cours du trimestre, lequel représente maintenant plus de 6,2 GW de puissance, et avons poursuivi l'intégration des parcs éoliens américains d'une puissance totale de 894 MW acquis à la fin 2022. Les opportunités de développement dans les marchés où nous sommes présents sont multiples, comme en témoignent les nombreux appels d'offres prévus au prochain semestre : l'appel d'offres d'Hydro-Québec de 1 500 MW, le deuxième appel d'offres de stockage en Ontario et l'appel d'offres solaire de NYSERDA en Amérique de Nord. Un appel d'offres neutre de 500 MW et deux appels d'offres éolien terrestre de 925 MW sont aussi attendus en France. Nos équipes travaillent très activement pour soumettre des projets de qualité et ainsi offrir des solutions durables d'approvisionnement en énergies renouvelables dans nos marchés cibles. Nous poursuivons ces nombreuses initiatives de développement, ainsi que la construction de projets et la recherche d'acquisitions stratégiques tout en maintenant notre discipline et notre flexibilité financières. »

Faits saillants du 2^e trimestre

Pour les périodes de trois mois closes le 30 juin

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné ¹			
	2023	2022	Variation		2023	2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) ²	1 353	1 298	55	4	1 861	1 452	409	28
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	210	168	42	25	237	185	52	28
Résultat d'exploitation	38	45	(7)	(16)	57	53	4	6
BAIIA(A) ³	119	121	(2)	(2)	143	133	10	7
Résultat net	22	14	8	59	22	14	8	59
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	19	10	9	82	19	10	9	82
Par action (de base et dilué)	0,19 \$	0,10 \$	0,09 \$	84	0,19 \$	0,10 \$	0,09 \$	84
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	144	97	47	48	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ¹	76	86	(10)	(12)	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires ¹	3	13	(10)	(82)	—	—	—	—

Au 2^e trimestre 2023, Boralex a produit 1 353 GWh (1 861 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 4 % (28 %) comparativement aux 1 298 GWh (1 452 GWh) produits au trimestre correspondant de 2022. En Consolidé, l'augmentation est attribuable aux mises en service de parcs éoliens. En Combiné, la hausse est principalement attribuable à l'intégration des parcs éoliens acquis aux États-Unis à la fin 2022.

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 210 M\$ (237 M\$), en hausse de 25 % (28 %) par rapport au deuxième trimestre 2022. Cette hausse est attribuable aux mises en service et aux prix élevés de l'électricité en France au Consolidé ainsi qu'à la contribution de l'acquisition aux États-Unis en Combiné. Le BAIIA(A)³ a atteint 119 M\$ (143 M\$), en baisse de 2 % (hausse de 7 %) par rapport au deuxième trimestre 2022. La légère baisse du BAIIA(A) est attribuable à la diminution de la production des parcs éoliens canadiens. À noter que le BAIIA(A) du deuxième trimestre 2022 incluait un montant de 14 M\$ attribuable à certains contrats pour lesquels Boralex a dû comptabiliser une provision au troisième trimestre 2022 à la suite de la publication de la *Loi de finances rectificative 2022* en France. Sur une base combinée, la hausse est attribuable à l'acquisition des parcs éoliens aux États-Unis. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 38 M\$ (57 M\$), comparativement à 45 M\$ (53 M\$) au trimestre correspondant de 2022.

¹ Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Pour les périodes de six mois closes le 30 juin

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné ¹			
	2023	2022	Variation		2023	2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) ²	3 050	2 979	71	2	4 147	3 327	820	25
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	508	395	113	29	565	433	132	31
Résultat d'exploitation	115	136	(21)	(16)	163	158	5	3
BAIIA(A) ³	290	294	(4)	(1)	335	316	19	6
Résultat net	77	71	6	9	77	71	6	9
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	62	60	2	2	62	60	2	2
Par action (de base et dilué)	0,60 \$	0,59 \$	0,01 \$	2	0,60 \$	0,59 \$	0,01 \$	2
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	388	234	154	65	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ¹	217	222	(5)	(2)	—	—	—	—
	Au 30 juin	Au 31 déc.	Variation		Au 30 juin	Au 31 déc.	Variation	
			\$	%			\$	%
Total de l'actif	6 677	6 539	138	2	7 195	7 188	7	—
Emprunts - Solde du capital	3 347	3 346	1	—	3 663	3 674	(11)	—
Total emprunts projets	2 801	3 007	(206)	(7)	3 117	3 335	(218)	(7)
Total emprunts corporatifs	546	339	207	61	546	339	207	61

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, Boralex a produit 3 050 GWh (4 147 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 2 % (25 %) comparativement aux 2 979 GWh (3 327 GWh) produits lors de la période correspondante en 2022. Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 508 M\$ (565 M\$), en hausse de 113 M\$ (132 M\$) ou 29 % (31 %) comparativement aux résultats de la période correspondante de 2022.

Le BAIIA(A) s'est établi à 290 M\$ (335 M\$), en baisse de 4 M\$ (hausse de 19 M\$) ou 1 % (hausse 6 %) par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Le résultat d'exploitation a atteint 115 M\$ (163 M\$), en baisse de 21 M\$ (hausse de 5 M\$) sur la période correspondante de 2022.

Au global, pour la période de six mois close le 30 juin 2023, Boralex a enregistré un résultat net de 77 M\$ (77 M\$), contre un résultat net de 71 M\$ (71 M\$) pour la période correspondante de 2022. Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex a été de 62 M\$ (62 M\$), ou 0,60 \$ (0,60 \$) par action (de base et dilué), comparativement à 60 M\$ (60 M\$) ou 0,59 \$ (0,59 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2022.

¹ Le Combiné et la Marge brute d'autofinancement sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Perspectives

Le Plan stratégique 2025 de Boralex s'articule autour des quatre orientations stratégiques porteuses du plan lancé en 2019 – la croissance, la diversification, la clientèle et l'optimisation – et de six cibles d'entreprise. Les détails de ce plan, qui intègre également la stratégie de responsabilité sociétale de Boralex, se retrouvent dans le rapport annuel de la Société. Les faits saillants des principales réalisations du trimestre se terminant le 30 juin 2023 en lien avec le Plan stratégique 2025 se retrouvent dans le *Rapport Intermédiaire 2 2023* ([insérer hyperlien vers rapport trimestriel](#)), disponible dans la section Investisseurs du site web de Boralex.

Au cours des prochains trimestres, Boralex poursuivra l'exécution des différentes initiatives liées à ce plan, notamment le développement de projets et l'analyse de cibles d'acquisitions ainsi que l'optimisation de la vente d'électricité et des coûts d'exploitation.

Enfin, pour poursuivre sa croissance organique, la Société dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement identifiés, pour un total de 5 326 MW en éolien, en solaire et en stockage, ainsi qu'un chemin de croissance comprenant 971 MW de projets éoliens, solaires et de stockage.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 18 septembre 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 août 2023. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et elle s'établit aujourd'hui à plus de 3 GW. Nous développons un portefeuille de projets de plus de 6,2 GW dans l'éolien, le solaire et le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com ou sedarplus.ca. Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Mesures de performance

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des décisions prises par la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

Mesures financières non conformes aux PCGR			
Mesure financière spécifique	Utilité	Composition	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives Consolidé
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise. <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique</i>	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation), (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation; plus (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Mesures financières non conformes aux PCGR - suite

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Utilité</i>	<i>Composition</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date du bilan, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés au bilan, desquels sont exclus les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Composition</i>
Production anticipée	La production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.

Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné :

	2023			2022		
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné
Périodes de trois mois closes le 30 juin :						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	1 353	508	1 861	1 298	154	1 452
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	210	27	237	168	17	185
Résultat d'exploitation	38	19	57	45	8	53
BAIIA(A)	119	24	143	121	12	133
Résultat net	22	—	22	14	—	14
Période de six mois close le 30 juin :						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	3 050	1 097	4 147	2 979	348	3 327
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	508	57	565	395	38	433
Résultat d'exploitation	115	48	163	136	22	158
BAIIA(A)	290	45	335	294	22	316
Résultat net	77	—	77	71	—	71
	Au 30 juin 2023			Au 31 décembre 2022		
Total de l'actif	6 677	518	7 195	6 539	649	7 188
Emprunts - solde du capital	3 347	316	3 663	3 346	328	3 674

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS. Cette contribution est attribuable aux sites éoliens du secteur de l'Amérique du Nord et inclut des charges corporatives d'un montant de 1 M\$ au BAIIA(A).

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres pertes (gains), la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

Le BAIIA(A) est utilisé afin de mesurer la performance financière de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2023			2022			Variation 2023 vs 2022	
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Combiné
Périodes de trois mois closes les 30 juin :								
BAIIA(A)	119	24	143	121	12	133	(2)	10
Amortissement	(72)	(14)	(86)	(72)	(6)	(78)	—	(8)
Dépréciation	—	—	—	(2)	(1)	(3)	2	3
Autres gains	—	—	—	—	1	1	—	(1)
Quote-part des profits (pertes) des coentreprises et entreprises associées	(26)	26	—	(10)	10	—	(16)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des coentreprises	17	(17)	—	8	(8)	—	9	—
Résultat d'exploitation	38	19	57	45	8	53	(7)	4
Période de six mois closes les 30 juin :								
BAIIA(A)	290	45	335	294	22	316	(4)	19
Amortissement	(145)	(27)	(172)	(144)	(12)	(156)	(1)	(16)
Dépréciation	—	—	—	(3)	(1)	(4)	3	4
Autres gains	—	—	—	—	2	2	—	(2)
Quote-part des profits des coentreprises et entreprises associées	(45)	45	—	(34)	34	—	(11)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des coentreprises	15	(15)	—	23	(23)	—	(8)	—
Résultat d'exploitation	115	48	163	136	22	158	(21)	5

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Marge brute d'autofinancement et flux de trésorerie discrétionnaires

La Société définit la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires :

	Consolidé			
	Périodes de trois mois closes le		Période de douze mois closes les	
	30 juin		30 juin	31 décembre
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2023	2022	2023	2022
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	144	97	667	513
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(68)	(11)	(269)	(110)
Marge brute d'autofinancement	76	86	398	403
Versements sur les emprunts non courants (projets) ⁽¹⁾	(73)	(69)	(223)	(212)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ⁽²⁾	1	4	3	7
	4	21	178	198
Capital versé lié aux obligations locatives	(4)	(3)	(16)	(15)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁽³⁾	(2)	(10)	(41)	(37)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(4)	(3)	(14)	(12)
Frais de développement (aux résultats)	9	8	38	33
Flux de trésorerie discrétionnaires	3	13	145	167

⁽¹⁾ Excluant les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments.

⁽²⁾ Pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2023, ajustement favorable de 3 M\$ composé principalement de frais d'acquisition, d'intégration et de transactions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ajustement favorable de 7 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions.

⁽³⁾ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

	Consolidé	
	Au 30 juin	Au 31 décembre
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	600	361
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financement de projets ⁽¹⁾	(492)	(279)
Découvert bancaire	(6)	(12)
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	102	70
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	211	424
Liquidités disponibles et financements autorisés	313	494

⁽¹⁾ Cet trésorerie peut être utilisée pour les opérations des projets respectifs, mais est soumise à des restrictions quant à l'utilisation à l'extérieur des projets en vertu des conventions de crédits.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », le paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité du financement et de partenaires. En particulier, les cibles en RSE sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes ; la disponibilité de technologies permettant l'atteinte des cibles ; l'absence de nouvelle initiative d'entreprise ou encore d'acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu de performance ; aucune incidence négative découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie utilisée pour calculer notre performance et notre divulgation en RSE ; une participation et une collaboration suffisante de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles en lien avec les initiatives RSE de Boralex ; la capacité de trouver des talents diversifiés compétents ; l'éducation et la mobilisation organisationnelle afin de contribuer à l'atteinte de nos cibles RSE. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Renseignements :

MÉDIAS

Camille Laventure

Conseillère, affaires publiques et communications
externes

Boralex inc.

438 883-8580

camille.laventure@boralex.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Stéphane Milot

Vice président, relations avec les investisseurs

Boralex inc.

514 213-1045

stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.